

COMITE DIRECTEUR DES 12 ET 13 OCTOBRE 2007 : RELEVÉ DE DECISIONS

Championnats de France :

Les délégués de la Fédération ayant effectué les visites des sites devront assurer le suivi en faisant le point en début d'année avec les organisateurs, notamment sur d'éventuels changements décidés ultérieurement, pour les terrains notamment.

Les organisateurs qui n'auront pas fait parvenir le bon à tirer du programme et de l'affiche avant publication au Secrétaire Général verront la subvention diminuée.

Les Ligues et Comités devront inscrire les équipes qualifiées aux différents championnats de France par l'intermédiaire de Geslico, faute de quoi elles ne seront pas prises en compte.

Pour 2009, les dates des championnats de France en triplettes et en doublettes – tête-à-tête ont été inversées et n'ont été enregistrées que les candidatures pour les championnats suivants : doublettes des Féminines à Agneau, Triplettes à Caen (premier week-end de juillet), et Jeunes à Nevers. Tous les autres sont libres.

Le stand fédéral sera présent sur tous les championnats de France dont le cahier des charges prévoira désormais la prise en charge de la personne qui le tiendra.

Congrès 2008 :

Il se déroulera les 12 et 13 janvier à Belfort avec un retour des ateliers le samedi matin. Trois sujets ont été retenus :

- Informatique : gestion des concours, tirage au sort, inscriptions aux championnats de France (Claude Stirmel, Daniel Read, Maurice Arnal, Didier Schmitt) ;

- Politique sportive pour les jeunes : actions spécifiques, compétitions (Alain Cantarutti, Céline Thedevuide, Jean Bernard, Lucette Coste, Michel Desbois) ;

- Réflexion sur la saison sportive : dates de début et de fin, niveau de qualification aux championnats de France, classification des concours et responsabilités (Le président, Michel Coste, Josiane Galland, Gérard Chevalier, Ginette Couillaud).

Chaque groupe sera donc préparé par deux membres du Comité Directeur et deux Présidents de Ligue qui élaboreront le canevas de discussion et prépareront les documents nécessaires. Leurs éventuelles propositions ne donneront pas lieu à vote dans ce même congrès.

Coupe de France :

Les 1/16^e et 1/8^e nationaux auront lieu les 8 et 9 mars 2008. Il est précisé que les indemnités pour les 1/16^e et les 1/8^e ne sont pas cumulables. Chaque équipe ne touchera donc que celle correspondant au niveau qu'elle aura atteint.

La finale se déroulera entre le 21 et le 23 mars.

International :

Le Congrès international ne pouvant se prononcer sur les modifications du règlement de jeu qu'après la réunion de la commission internationale d'arbitrage qui aura lieu en avril, le fascicule correspondant ne sera réimprimé qu'en fin d'année 2008. Entre temps il est possible de télécharger une version à jour sur le site de la FIPJP.

La première édition du championnat d'Europe des Espoirs (18-24 ans) commencera pour la France par le tour éliminatoire à Brno (République Tchèque) du 8 au 10 novembre, pour les garçons où ils affronteront la République tchèque, l'Italie et l'Estonie. La finale se déroulera en France en un lieu à déterminer (conditions déjà envoyées aux Ligues et Comités) avec 8 équipes de garçons et 9 équipes de filles (4 joueurs par équipe).

Il n'y a plus d'équipe française qualifiée en Coupe d'Europe des clubs.

Nouveaux supports de Licences :

Diverses possibilités de réaliser nos licences selon les nouvelles technologies ont été présentées au Conseil National. La solution retenue a été celle d'une carte à puce intégrée durant plusieurs années, et un groupe de travail a été formé autour de Claude Stirmel et Daniel Read, initiateurs du projet. Ses conclusions seront présentées au Congrès.

Informations DTN :

Dans le cadre du renouvellement des diplômes nationaux, la Pétanque a désormais deux niveaux de diplômes d'Etat. Quarante candidatures ont déjà été enregistrées pour la première session.

Cette formation, comme désormais toutes les formations fédérales, sera dispensée par l'intermédiaire de l'organisme de formation de la FFPJP. Elles seront payantes, mais les formés pourront bénéficier des aides générales à la formation.

Le logiciel d'évaluation des performances des joueurs a été présenté au Conseil National par Jean-Yves Péronnet.

Les éventuelles invitations aux équipes de France devront parvenir à la Fédération avant le 15 décembre afin que puisse être établi un calendrier précis. Leur envoi ne sera effectif qu'après paiement préalable des sommes fixées, car certains organisateurs ont tendance à « oublier » cette « formalité » une fois la compétition passée. Aucun déplacement ne sera gratuit.

Arbitrage :

Tout avertissement, pour être officiel, devra avoir été formulé au joueur avec présentation d'un carton jaune. L'annulation d'une boule ne pourra intervenir que dans un deuxième temps. Cette directive pouvant paraître en contradiction avec l'article 24 du règlement de jeu qui prévoit que « toute boule lancée dans des conditions non réglementaire est nulle », ce dernier sera modifié.

Il est précisé qu'un avertissement ne vaut que pour une partie.

Lorsqu'un arbitre voudra retenir une licence, il devra faire appel au jury qui prendra la décision.

En raison de l'indisponibilité de la salle du CNOSF en mars, le séminaire national aura lieu désormais le deuxième week-end de novembre, soit le 9 pour 2008.

Partenariats :

Les conventions avec Quarterback et avec Errea qui venaient à échéance ont été dénoncées dans les délais impartis par la FFPJP. Si des candidats se sont manifestés pour l'habillement, seul Quarterback continue à se montrer intéressé par la Fédération dans le secteur de la communication. Plusieurs rencontres sur ce sujet auront lieu avant la fin de l'année.

Médical :

L'attention des Ligues et Comités est appelée sur la nécessité, pour les joueurs suivant un traitement impliquant la prise de produits interdits, de faire une demande d'autorisation d'utilisation thérapeutique (AUT) faute de quoi ils seront automatiquement sanctionnés en cas de contrôle.

Le règlement médical fédéral sera approuvé lors du prochain Comité Directeur.

Le président de la CMSB a demandé à l'AMA – l'Agence Mondiale Antidopage – pour satisfaire la fédération internationale de World Bowl, et curieusement obtenu très rapidement une réponse positive, de retirer, pour les sports de boules, l'alcool de la liste des produits interdits à titre optionnel. En conséquence il n'est plus possible de sanctionner un joueur pour ce motif. Cela ne l'était d'ailleurs guère auparavant, compte tenu des conditions nécessaires pour réaliser un contrôle valable.

Néanmoins la FIPJP a décidé de conserver dans ses textes l'interdiction de jouer avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0,5 gramme d'alcool par litre de sang. En conséquence la démarche autorisée, tout à fait simple, est la suivante, comme cela se fait pour le taux d'hématocrites dans le Tour de France : on procède au contrôle de l'alcoolémie de tous les joueurs avant une partie et l'on interdit à ceux présentant un taux supérieur à 0,5 de jouer. Néanmoins il faut disposer pour cela d'un éthylotest agréé.

Cela sera le cas sur tous les championnats de France et cette disposition sera inscrite dans notre règlement des championnats de France.

Historial :

Marguerite Briançon, qui a réalisé un travail phénoménal de compilation, attend avec impatience les données des Ligues et Comités qui ne lui ont rien communiqué pour cette œuvre de mémoire qui sera fera l'objet d'un DVD.

Sport en entreprise :

Une convention nationale a été signée avec la Fédération Française du Sport en Entreprise. Elle prévoit notamment de nombreuses coopérations et le développement d'actions communes. Elle sera communiquée aux Ligues et Comités avec la liste des responsables locaux de cette fédération. Nous travaillerons notamment ensemble pour le développement des championnats par équipes d'entreprise.

Livre sur la Pétanque et le Jeu Provençal

Ce livre sera écrit par Alain Gex, ancien responsable du service des sports à l'AFP, spécialiste de livres sur le rugby (3 cette année : La comédie du rugby, Christian Carrère, Jacques Fouroux) selon un canevas supervisé par le président et par des membres du Comité Directeur. Il constituera ainsi le point final à l'année du Centenaire.

Il paraîtra mi-décembre et sera vendu 19 € La loi sur le prix du livre interdisant des ristournes de plus de 5 % sur le prix public, seules les commandes passées à la Fédération avant le 20 novembre permettront aux Ligues et Comités – et exclusivement à eux – de recevoir les exemplaires demandés pour un coût revenant à 13 €par ouvrage.

Prix fédéraux :

Le prix Bernard Duc a été attribué aux villes de Tournefeuille et Contrexéville.

Le lauréat du prix Kiki Aussaresses sera Daniel Lauclair.

Le Trophée des Comités portera désormais le nom de Bernard Brun.